



ARRIVÉ

06 JUIL. 2017

Mairie de MONTESQUIEU
DES ALBERES

Madame le Maire,
Monsieur le Maire,

Perpignan, le 5 juillet 2017

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

Pôle DFCI 11/66

Immeuble le Khéops

8 place des variétés

66026 PERPIGNAN Cedex

Tél. 04 68 35 77 36

Fax 04 68 35 52 32

romain.ducup@onf.fr

Objet : Mise à jour de l'Arrêté préfectoral portant sur les places à feu autorisées.

Réf. : X:\DT10 Med\06sigPerpignan\Doss\XB70200\pole_1166\bddfci\dep66\equipement\placafeu\doc\maj2017

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

L'Office National des Forêts (Pôle DFCI 11/66) a été mandaté par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales pour effectuer une mise à jour de l'inventaire des places à feu du département.

Dans ce cadre, et conformément à l'Arrêté préfectoral n°2014206-0011 du 25 juillet 2014 et à l'annexe 7 de l'arrêté préfectoral n° 2013238-0011 du 26 août 2013, nous vous sollicitons afin d'éviter toute omission concernant les places à feu situées au sein de votre territoire communal et de connaître votre volonté de **déclaration**, d'**aménagement** (mise aux normes) ou de **suppression** desdits équipements.

La philosophie de l'Arrêté Préfectoral n°2014206-0011 étant de canaliser la population sur des sites sécurisés et régulièrement entretenus, de façon se prémunir des incendies de forêt liés à l'utilisation des foyers sauvages.

Vous trouverez ci-joint la liste des places à feu recensées, les cinq cas de figure suivant peuvent se présenter :

- Place à feu autorisée : La place à feu est recensée, elle est conforme aux normes de sécurité.
- Place à feu non autorisée : la place à feu est recensée, elle nécessite des travaux de mise aux normes (maçonnerie ou débroussaillage/élagage) pour permettre son utilisation.
- Place à feu à déclarer : la place à feu est conforme mais n'est pas connue de nos services
- Place à feu à supprimer : la place à feu, pour diverses raisons (emplacement dangereux, etc.) doit être supprimée
- Place à feu supprimée.

Nous rappelons ici que les places à feu autorisées doivent faire l'objet d'une signalisation spécifique (cf. fiche technique pour l'aménagement des places à feu ci-jointe).



Afin de parfaire le recensement des éléments relatifs à votre territoire communal, je vous demanderais de me faire part de vos souhaits, remarques et éventuelles corrections avant le 14 juillet 2017 à l'adresse mail suivante : romain.ducup@onf.fr

Ces propositions pourront être intégrées dans le prochain Arrêté Préfectoral portant sur « *l'autorisation des places à feu situées sur le territoire des communes du département des Pyrénées-Orientales relevant du code forestier* ».

Vous remerciant par avance de vos réponses et me tenant à votre disposition pour toute information supplémentaire, veuillez agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Romain DUCUP
Chef de projet DFCI
04 68 35 77 36

A handwritten signature in black ink, appearing to be "R. Ducup", is written over the printed name and contact information.

PJ :

- Annexe 7 de l'arrêté Préfectoral n°2013238-0011 du 26 août 2013
- Schéma synthétisant l'aménagement d'une place à feu.
- Liste des places à feu recensées sur le département des Pyrénées-Orientales

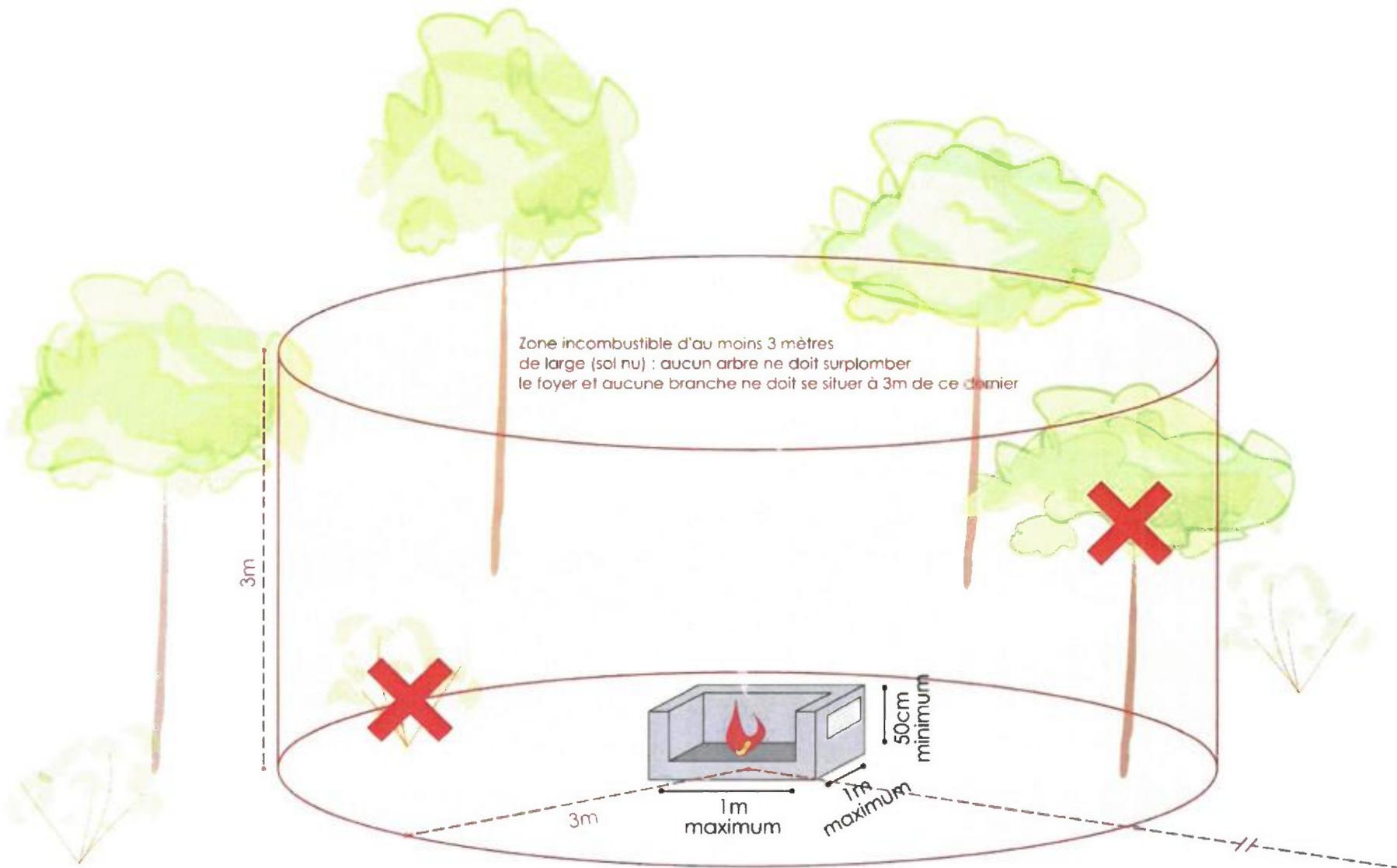


Annexe n° 7 de l'AP n °2013238-0011 du 26 août 2013
Fiche technique pour l'aménagement des places à feu

Les places à feu définies aux articles 15 et 16 devront répondre aux préconisations suivantes :

- le foyer doit être maçonné et fermé sur trois côtés sur une hauteur minimum de 50 cm,
- la surface individuelle d'un foyer ne doit pas dépasser 1 m²,
- chaque foyer doit être entouré d'une zone incombustible d'au moins 3 mètres de large (sol nu)
- aucun arbre ne doit surplomber le foyer et aucune branche ne doit se trouver à moins de 3 mètres de ce dernier,
- un débroussaillage conforme aux prescriptions de l'annexe 5 sera réalisé sur une profondeur de 20 mètres autour du ou des foyers,
- aucun stock de combustible ne sera réalisé sur site,
- une signalisation rappelant au minimum les consignes suivantes sera implantée à proximité des places à feu
 - commune de situation,
 - numéro d'identification de la place à feu,
 - extinction du feu après usage avec de l'eau,
 - selon le cas, indication des restrictions d'usage (vent fort, période rouge.....),
 - numéro d'appel des secours : 18 ou 112.

Les places à feu pourront faire l'objet de restrictions d'usage arrêtées par le Préfet en fonction du risque météorologique.



20m de Portée réglementaire du débroussaillage

Schéma synthétique portant sur l'aménagement des places à feu



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Service Environnement Forêt
Sécurité Routière

Unité Forêt

Dossier suivi par :
Frédéric ORTIZ

☎ : 04.68.51.95.44
☎ : 04.68.51.95.95
✉ : frederic.ortiz@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 25 juillet 2014

ARRETE PREFECTORAL n° 2014206-0011
portant autorisation des places à feux situées sur le
territoire des communes du département des
Pyrénées-Orientales relevant du code forestier.

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code forestier modifié par ordonnance du 26 janvier 2012 notamment les articles L 111-2 , L 131-6 , L 161-1, R 131-4 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013238-0012 du 26 août 2013 portant autorisation des places à feu ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013238-0011 du 26 août 2013 relatif aux mesures de prévention des incendies de forêt et milieux naturels et notamment ses articles 1, 15 et 16 et son annexe n° 7 ;

VU l'avis de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, lors de sa séance du 16 juillet 2014 ;

Considérant qu'en application des dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé, il appartient au préfet d'autoriser les places à feu répondant aux conditions prévues à son annexe n° 7 dans les communes relevant des dispositions du code forestier ;

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour la liste départementale des places à feu autorisées ;

SUR la proposition de Monsieur le directeur de cabinet ;

.../...

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎Standard +33 (0)4.68.38.12.34

Renseignements : ☎ INTERNET : www.pyrenees-orientales.gouv.fr
☎ COURRIEL : ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr

ARRÊTE

Art. 1^{er}. La liste exhaustive des places à feu autorisées répondant aux conditions prévues par l'arrêté préfectoral n° 2013238-0011 du 26 août 2013, notamment dans son annexe n° 7, est mise à jour et annexée au présent arrêté.

Art. 2. – En zone forestière, telle que définie dans l'article 1er de l'arrêté préfectoral susvisé, l'autorisation d'allumer du feu est strictement limitée aux foyers identifiés et spécialement aménagés à cet effet.

Art. 3. – Les propriétaires ou gestionnaires des sites autorisés sont chargés de mettre en place une signalétique appropriée pour chaque foyer. Celle-ci devra comprendre au minimum les éléments suivants :

- la référence du présent arrêté,
- la commune de situation,
- le numéro d'agrément (référence indiquée sur le tableau annexé),
- les consignes de sécurité à respecter (extinction du feu après usage avec de l'eau, interdiction de stocker des éléments combustibles),
- indication des restrictions d'usage en période de vent fort ou dans les périodes de risque exceptionnel (information du risque journalier sur le serveur téléphonique : 04 68 38 12 05),
- le numéro d'appel des secours en cas de sinistre (18 ou 112).

Art. 4. – Le présent arrêté sera notifié à l'ensemble des maires des communes concernées. Il sera par ailleurs affiché en mairie par le soin des maires qui attesteront de l'accomplissement de cette mesure de publicité par un certificat d'affichage.

Art. 5. – L'arrêté préfectoral n° 2013238-0012 du 26 août 2013 susvisé est abrogé.

Art. 6 – Le secrétaire général, le directeur de cabinet, le sous-préfet de Céret, la sous-préfète de Prades, le directeur du service départemental d'incendie et de secours, le directeur départemental des Territoires et de la Mer, le commandant du groupement de gendarmerie départementale, le chef de l'agence interdépartementale Aude – Pyrénées-Orientales de l'office national des forêts, les agents de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, les agents du conseil supérieur de la pêche, la présidente du conseil général des Pyrénées-Orientales, les maires des communes du département sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales.


Le Préfet
René BIDAL

Liste des places à feu autorisées
Annexée à l'arrêté préfectoral
N° 2014206-0011 du 25 juillet 2014

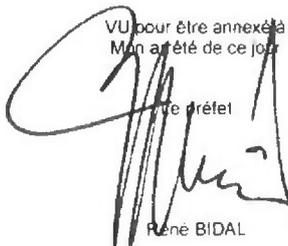
COMMUNE DE SITUATION	NUMERO D'AGREMENT	LIEU DIT	NATURE DE LA PROPRIETE
AMELIE-LES-BAINS-PALALDA	386	Fontaine Pages	Autre
ANGOUSTRINE-VILLENEUVE-DES-ESCALDES	370	Chapelle Saint Martin	
ANSIGNAN	207	Le moulin, entre rivières Agly et Desix	Autre
ANSIGNAN	208	Le moulin, entre rivières Agly et Desix	Autre
ANSIGNAN	209	Le moulin, entre rivières Agly et Desix	Autre
ARBOUSSOLS	414	Aire de jeu du village	Communal
ARLES-SUR-TECH	190	Pont neuf	Autre
ARLES-SUR-TECH	191	Pont neuf	Autre
ARLES-SUR-TECH	192	Pont neuf	Autre
ARLES-SUR-TECH	193	Pont neuf	Autre
ARLES-SUR-TECH	194	Pont neuf	Autre
ARLES-SUR-TECH	195	Fontaine des buis	Autre
ARLES-SUR-TECH	196	Fontaine des buis	Autre
ARLES-SUR-TECH	197	Fontaine des buis	Autre
ARLES-SUR-TECH	198	Fontaine des buis	Autre
ARLES-SUR-TECH	199	Fontaine des buis	Autre
AYGUATEBIA-TALAU	418	Place de la Mairie	Communal
AYGUATEBIA-TALAU	439	Pic de la Tausse	Forêt militaire
AYGUATEBIA-TALAU	440	Col de Brilles	Forêt militaire
BANYULS-SUR-MER	256	Square Henry Parcé	Autre
BANYULS-SUR-MER	328	Square les acacias	
BANYULS-SUR-MER	328	Square les acacias	
BELESTA	398	Aire de jeux et campings car	Communal
BOLQUERE	9	Étang du Ticou	Forêt Communale
BOLQUERE	11	Étang du Ticou	Forêt Communale
BOLQUERE	175	Cabane Jasse del Pas	Forêt Communale
BOLQUERE	434	Boutodrome	Communal
BOLQUERE	435	Terrenal de Loisir	Forêt Communale
BOULETERNERE	273	Bord RD 618	Autre
CAIXAS	282	Mairie	Autre
CAMPOME	368	Espace Castellane	
CAMPOME	369	Della l'Aygue	
CARAMANY	388	Boulodrome	
CARAMANY	389	Lavoir	
CARAMANY	403	Bord plan d'eau, côté village, proche point d'eau n°806	Autre
CASTEIL	6	Proche table d'orientation (Mariailles)	Forêt Domaniale
CASTEIL	306	Espace vert public au nord du village	Autre
CASTEIL	398	Mariailles (Aire de pique-nique)	Forêt Domaniale
CATLLAR	361	Village	Communal
CATLLAR	420	Chapelle St Jacques de Galaons	Communal
CAUDIES DE CONFLENT	366	Lac de Caudiès	Forêt Communale
CAUDIES DE CONFLENT	367	Ancienne école	Communal
CAUDIES-DE-FENOUILLEDES	240	Notre Dame de Laval	Ermitage
CAUDIES-DE-FENOUILLEDES	241	Notre Dame de Laval	Ermitage
CAUDIES-DE-FENOUILLEDES	371	Castel Fizel	Camping gestion privée
CAUDIES-DE-FENOUILLEDES	372	Castel Fizel	Camping gestion privée
CAUDIES-DE-FENOUILLEDES	373	Castel Fizel	Camping gestion privée
CERET	148	Fonfreda	Forêt Communale
CODALET	421	Village	Communal
CODALET	433	La riberaite	Communal
COLLIOURE	257	Ermitage de consolation	Autre
COLLIOURE	374	Hameau du Rimbau	
COLLIOURE	441	Fort Miradou	Terrain militaire
CORSAVY	141	Aire de pique nique bord D43a	Autre
CORSAVY	143	Aire de pique nique bord D43a	Autre
ERR	404	Fontanilles	Forêt Communale
ERR	405	Cotzé	Forêt Communale
ERR	406	Les Aires	Forêt Communale
ERR	443	Le Cortal	Forêt Communale
ESCARO	437	Camp Gros de Falet	Communal
ESTAGEL	409	Chapelle Saint Vincent	Communal
ESTAGEL	410	Stade	Communal
ESTOHER	56	Refuge de Prat Cabrera	Forêt Domaniale
ESTOHER	58	Refuge de la Moulina	Forêt Domaniale
ESTOHER	69	Refuge de mas Malet	Forêt Domaniale
EUS	413	Aire d'accueil haut de village près de mairie	

COMMUNE DE SITUATION	NUMERO D'AGREMENT	LIEU DIT	NATURE DE LA PROPRIETE
FELLUNS	216	Plan d'eau	Autre
FELLUNS	217	Plan d'eau	Autre
FELLUNS	217	Plan d'eau	Autre
FELLUNS	381	Village derrière Mairie	Village
FELLUNS	381	Village	
FELLUNS	381	Village derrière Mairie	Village
FENOUILLET	239	Plan d'eau, sud RD9	Autre
FILLOLS	364	Interface Village - D27	Communal
FONTPEDROUSE	165	Refuge de l'Orry	Forêt Communale
FONTPEDROUSE	166	Retenue d'eau	Forêt Communale
FONTPEDROUSE	422	Ras de La Carança - Refuge	Forêt Communale
FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA	15	Abri Mollera dels Clots	Forêt Domaniale
FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA	61	Réservoir sud lycée climatique	Forêt Communale
FORMIGUERES	63	Refuge des Camporells	Forêt Domaniale
FORMIGUERES	64	Refuge des Camporells-Maison du capcir	Forêt Domaniale
FORMIGUERES	352	Lac de l'Olive	
FORMIGUERES	353	Annexe mairie de Villeneuve	
FORMIGUERES	394	Col de Sansa	Forêt Domaniale
FOSSE	417	Village derrière Mairie	Village
ILLE-SUR-TET	269	Bord de Têt (Rive gauche, chemin de Cazenove)	Communal
ILLE-SUR-TET	270	Bord de Têt (Rive gauche, chemin de Cazenove)	Communal
ILLE-SUR-TET	271	Bord de Têt (Rive gauche, chemin de Cazenove)	Communal
ILLE-SUR-TET	272	Bord de Têt (Rive gauche, chemin de Cazenove)	Communal
LA BASTIDE	287	Camping	Autre
LA BASTIDE	288	Village	Autre
LA LLAGONNE	84	Pla des Avelans	Forêt Domaniale
LA LLAGONNE	85	Pla des Avelans	Forêt Domaniale
LA LLAGONNE	178	Route des Bouillouses, bord de Têt	Forêt Domaniale
LA LLAGONNE	342	Garage communal	
LLAURO	200	Fontaine des écurails	Communal
LAMANERE	324	Carrer de Santa Christina	
LAMANERE	325	Plan d'eau	
LAROQUE-DES-ALBERES	150	Col de l'Ulliat	Forêt Domaniale
LAROQUE-DES-ALBERES	152	Col de l'Ulliat	Forêt Domaniale
LAROQUE-DES-ALBERES	153	Col de l'Ulliat	Forêt Domaniale
LAROQUE-DES-ALBERES	156	Col de l'Ulliat, G ^{te} d'étape	Forêt Domaniale
LAROQUE-DES-ALBERES	157	Col de l'Ulliat, Depart piste AL18bis	Forêt Domaniale
LAROQUE-DES-ALBERES	158	Source Correc del Roc dels 3 Termes	Forêt Domaniale
LATOUR DE CAROL	128	La Ribersassa	Communal
LATOUR DE CAROL	129	La Ribersassa	Communal
LATOUR DE CAROL	130	Riu del Querol	Communal
LATOUR-DE-FRANCE	243	Bord de l'Agly, entrée est de la commune, bord D17	Autre
LATOUR-DE-FRANCE	244	Bord de l'Agly, entrée est de la commune, bord D17	Autre
LATOUR-DE-FRANCE	245	Entrée ouest de la commune, carrefour avec D9	Autre
LATOUR-DE-FRANCE	246	Entrée ouest de la commune, carrefour avec D9	Autre
LE TECH	330	Carrer d'Avat	
LE TECH	331	Salte polyvalente	
LE VIVIER	399	Chapelle Sainte Eulalie	Communal
LE VIVIER	400	Mairie	Communal
LES ANGLES	71	Cabane de Vallserre	Forêt Communale
LES ANGLES	72	Cabane de Vallserre	Forêt Communale
LES ANGLES	75	Aire de pique nique Forêt de la Mate, piste CA38	Forêt Communale
LES ANGLES	81	Lac de Matemale	Forêt Communale
LES ANGLES	82	Aire de pique nique Lac de Matemale	Forêt Communale
LES ANGLES	185	Abri Jasse de Bernardi	Forêt Domaniale
LES ANGLES	419	Zone de bivouac du barrage des Bouillouses	
MATEMALE	77	La Matte	Communal
MATEMALE	78	La Matte	Communal
MAUREILLAS-LAS-ILLAS	450	Las-illas	
MAUREILLAS-LAS-ILLAS	451	Chapelle de Saint Martin de Fenollar	
MAUREILLAS-LAS-ILLAS	452	Aire de loisirs Prat de la Farga	
MAUREILLAS-LAS-ILLAS	453	Aire de loisirs Prat de la Farga	
MAURY	250	Nord commune, bord RD19	Autre
MILLAS	255	Lac	Autre
MONTAURIOL	281	Mairie	Autre
MONTBOLO	290	Village	Autre
MONTBOLO	291	Village	Autre
MONTFERRER	144	Cortal de la Canalette	Forêt Domaniale
MOSSET	31	Refuge du Callau	Autre
MOSSET	32	Refuge du Callau	Autre
MOSSET	355	Terrasse, sous l'église	
NAHUJA	134	Refuge	Forêt Communale

COMMUNE DE SITUATION	NUMERO D'AGREMENT	LIEU DIT	NATURE DE LA PROPRIETE
NAHUJA	408	Font Nahuja, le Rigail	Forêt Communale
NOHEDES	308	Lac de Nohèdes – Étang du Gorg Estelat	Forêt Domaniale
NOHEDES	309	Lac de Nohèdes – Étang du Gorg Estelat	Forêt Domaniale
NOHEDES	310	Lac de Nohèdes – Étang du Gorg Estelat	Forêt Domaniale
NOHEDES	311	Lac de Nohèdes – Étang du Gorg Estelat	Forêt Domaniale
NOHEDES	312	Lac de Nohèdes – Étang du Gorg Estelat	Forêt Domaniale
NOHEDES	313	Lac de Nohèdes – Étang du Gorg Estelat	Forêt Domaniale
NOHEDES	314	Lac de Nohèdes – Étang du Gorg Estelat	Forêt Domaniale
NOHEDES	315	Lac de Nohèdes – Étang du Gorg Estelat	Forêt Domaniale
NOHEDES	316	Lac de Nohèdes – Étang du Gorg Estelat	Forêt Domaniale
NOHEDES	317	Lac de Nohèdes – Étang du Gorg Estelat	Forêt Domaniale
NOHEDES	320	Réserve naturelle – Estany del Clot	Forêt Communale
NOHEDES	321	Réserve naturelle – Estany del Clot	Forêt Communale
NOHEDES	322	Réserve naturelle – Estany del Clot	Forêt Communale
NYER	423	Bord de rivière de Mantel	
OLETTE	346	Maison des jeunes	
OLETTE	347	Gare	
OLETTE	348	Mairie annexe Évol	
OLETTE	444	Château d'Évol	Communal
OMS	283	Village	Autre
OPOUL-PERILLOS	332	Chemin de Vespelle aire de jeux	
OPOUL-PERILLOS	333	Stade	
OSSEJA	114	Fontaine monier	Communal
OSSEJA	116	Fontaine santa	Forêt Communale
OSSEJA	120	Fontaine de l'orry d'andreu	Forêt Communale
OSSEJA	121	Font de l'orry d'andreu	Forêt Communale
OSSEJA	122	Font de l'orry d'andreu	Forêt Communale
OSSEJA	344	Plan d'eau	Communal
PALAU DE CERDAGNE	119	Jasse de Palau	
PALAU DE CERDAGNE	343	Aire de loisirs bois du Lion	
PEZILLA-DE-CONFLENT	403	Le moulin	Communal
PEZILLA-LA-RIVIERE	376	Les Ortes	
PLANEZES	416	Bord d'Agly (rive gauche)	Communal
PORTA	429	Bord du Carol - hameau de Porta	
PORTA	430	Gîte Communal - hameau de Porta	
PORTA	431	Bord du Carol - hameau de Carol	
PORTE PUYMORENS	131	El Passet	
PORTE PUYMORENS	132	Aire de pique nique du Passet	
PORTE PUYMORENS	133	Aire de pique nique du Passet	
PORT-VENDRES	427	Aire de loisirs et de détente du Val de Pintes	Communal
PORT-VENDRES	428	Aire de loisirs et de détente du Val de Pintes	Communal
PORT-VENDRES	442	Fort Béar	Terrain militaire
PRADES	305	Bord de Têt	Communal
PRATS-DE-MOLLO-LA-PRESTE	87	Els Forquets	Forêt Domaniale
PRATS-DE-MOLLO-LA-PRESTE	88	Els Forquets	Forêt Domaniale
PRATS-DE-MOLLO-LA-PRESTE	89	Els Forquets	Forêt Domaniale
PRATS-DE-MOLLO-LA-PRESTE	90	Abri des Forquets	Forêt Domaniale
PRATS-DE-MOLLO-LA-PRESTE	91	Abri des Forquets	Forêt Domaniale
PRATS-DE-MOLLO-LA-PRESTE	92	Els Forquets	Forêt Domaniale
PRATS-DE-MOLLO-LA-PRESTE	93	Els Forquets	Forêt Domaniale
PRATS-DE-MOLLO-LA-PRESTE	94	Cabane pastorale des Forquets	Forêt Domaniale
PRATS-DE-MOLLO-LA-PRESTE	96	Sola d'en Rives	Forêt Domaniale
PRATS-DE-MOLLO-LA-PRESTE	97	Els Forquets	Forêt Domaniale
PRATS-DE-MOLLO-LA-PRESTE	99	Gîte d'étape	Forêt Domaniale
PRATS-DE-MOLLO-LA-PRESTE	100	Village, Bord de Tech	Autre
PRATS-DE-MOLLO-LA-PRESTE	101	Parc Aventure	Forêt Domaniale
PRATS-DE-MOLLO-LA-PRESTE	102	Parc Aventure	Forêt Domaniale
PRATS-DE-MOLLO-LA-PRESTE	103	Aire de pique nique Fontaine	Autre
PRATS-DE-MOLLO-LA-PRESTE	104	Aire de pique nique	Forêt Domaniale
PRATS-DE-MOLLO-LA-PRESTE	105	Aire de pique nique Fontaine	Forêt Domaniale
PRATS-DE-MOLLO-LA-PRESTE	106	Ruines de Can Sala	Forêt Domaniale
PRATS-DE-MOLLO-LA-PRESTE	107	Cabane pastorale des Estables	Forêt Domaniale
PRATS-DE-MOLLO-LA-PRESTE	323	Route forestière, Les Campouses	Forêt Domaniale
PRATS-DE-SOURNIA	218	Entrée nord village	Autre
PRUGNANES	377	Gîte d'étape	
PRUGNANES	378	Terrain de boules	
PY	341	Refuge Da Silva	
RABOUILLET	219	Plan d'eau	Forêt Communale
RABOUILLET	334	Foyer, village	
RABOUILLET	335	Le Riclel, Village	
RASIGUERES	247	Bord Agly, sud-ouest de la commune, bord D9	Autre

COMMUNE DE SITUATION	NUMERO D'AGREMENT	LIEU DIT	NATURE DE LA PROPRIETE
REYNES	336	Espace loisirs	
REYNES	337	Pont de Reynes	
RIA-SIRACH	432	Aire de loisirs bord de Têt	Communal
RODES	339	Bord de Têt (Rive droite)	Communal
SAHORRE	307	Route de Py	Communal
SAINTE LEOCADIE	135	Terra negra	Forêt Communale
SAINTE LEOCADIE	407	Font Ste Léocadie	Forêt Communale
SAINT-GENIS-DES-FONTAINES	380	La Siureda	
SAINT-JEAN-PLA-DE-CORTS	260	Plan d'eau	Autre
SAINT-JEAN-PLA-DE-CORTS	261	Plan d'eau	Autre
SAINT-JEAN-PLA-DE-CORTS	264	Plan d'eau	Autre
SAINT-JEAN-PLA-DE-CORTS	265	Plan d'eau	Autre
SAINT-LAURENT-DE-CERDANS	108	Aire de pique nique rivière de la Dou	Forêt Communale
SAINT-LAURENT-DE-CERDANS	110	Route menant aux aires de pique nique	Forêt Communale
SAINT-LAURENT-DE-CERDANS	112	Aire de pique nique	Autre
SAINT-LAURENT-DE-CERDANS	113	Aire de pique nique	Autre
SAINT-MARSAL	284	Camping	Autre
SAINT-MARSAL	285	Communal	Autre
SAINT-MARTIN	382	Aire de loisirs	
SAINT-MICHEL-DE-LLOTES	300	Village	Autre
SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS	136	Pla du Cambre d'Aze	Forêt Communale
SANSA	22	Les estagnols	Forêt Communale
SAUTO	438	El Bosquet	Terrain militaire
SERDINYA	424	Bord de Têt	
SOREDE	160	Fontaine de la Tanvareda	Forêt Domaniale
SOREDE	161	Fontaine de la Tanvareda	Forêt Domaniale
SOREDE	162	Réservoir de la Tanvareda	Forêt Domaniale
SOREDE	164	Chemin de la Collade de l'Orri	Forêt Domaniale
SOREDE	188	Mas del ca	Autre
SOREDE	259	Notre Dame du Château	Autre
SOURNIA	400	Bord de rivière Désix	
SOURNIA	401	Bord de rivière Désix	
TARERACH	412	Mairie (Foyer intramuros)	Communal
TAULIS	289	Au-dessus du village	Autre
TAURINYA	39	Refuge ONF de Balaig	Forêt Domaniale
THUES-ENTRE-VALLS	425	Parking de La Carança	Communal
THUES-ENTRE-VALLS	426	Proche parking de La Carança	Communal
TREVILLACH	393	Le lavoir	Communal
VALCEBOLLERE	124	Couronnes	Forêt Communale
VALCEBOLLERE	126	Chapelle St Barnabé	Communal
VALCEBOLLERE	411	Aire de jeux	Communal
VALMANYA	1	Refuge ONF de l'Estanyol	Forêt Domaniale
VALMANYA	415	Abris du Pinatell	Forêt Domaniale
VERNET LES BAINS	7	Interface Village - Plan d'eau	Communal
VERNET LES BAINS	8	Interface Village - Plan d'eau	Communal
VERNET LES BAINS	40	Refuge de Bonne Aigue	Forêt Domaniale
VILLELONGUE-DELS-MONTS	383	Bois du Romaguer	
VILLELONGUE-DELS-MONTS	445	Plan d'eau	Communal
VINÇA	302	Les escourmes (zone de loisir proche lac)	Communal
VINGRAU	384	Terrain de boules	
VINGRAU	385	Cave coopérative	
VIRA	226	Fontaine de Coulom	Forêt Domaniale
VIRA	227	Maison forestière de Gastepa	Forêt Domaniale
VIRA	228	Maison forestière de Gastepa	Forêt Domaniale
VIRA	230	Aire de pique nique du Rond Point	Forêt Domaniale
VIRA	231	Aire de pique nique du Rond Point	Forêt Domaniale
VIRA	235	Aire de pique nique de la source des Verriers	Forêt Domaniale
VIRA	237	Plan d'eau, sud village	Autre
VIRA	238	Plan d'eau, sud village	Autre
VIRA	338	Plan d'eau, sud village	Autre

VU pour être annexé à
Mon arrêté de ce jour


Le Préfet
René BIDAL